

SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

13 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 13 NOVEMBRE 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE  
MADAME GINETTE CÔTÉ  
MADAME SOPHIE SIROIS  
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ  
MONSIEUR JEAN PELLETIER  
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Monsieur Bernard Nieri propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 octobre 2018, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

18.11.3.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 13 novembre 2018

(journal 1680) :	1 723,48 \$
(journal 1681) :	524,90 \$
(journal 1682) :	804,83 \$
(journal 1683) :	10 130,49 \$
(journal 1684) :	113 585,14 \$
(journal 1685) :	<u>2 033,03 \$</u>
	<b><u>128 801,87 \$</u></b>

Dépenses incompressibles	(journal 1292) :	7 198,49 \$
	(journal 1293) :	11 987,97 \$
	(journal 1294) :	5 672,04 \$
	(journal 1295) :	7 184,96 \$
	(journal 1296) :	57 119,87 \$
	(journal 1297) :	207,71 \$
	(journal 1298) :	451,72 \$

(journal 1299) : 62,50 \$  
 (journal 1300) : 17,24 \$  
**89 902,50 \$**

**Total des dépenses : 218 704,37 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 10 octobre au 13 novembre 2018, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

**18.11.3.2. Dépôt de rapports financiers comparatifs incluant une projection des dépenses au 31 décembre 2018 ainsi que les prévisions budgétaires de l'année courante**

Afin de se conformer aux obligations du code municipal (article 176), le secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2018, ainsi qu'une projection des dépenses au 31 décembre 2018 ainsi que l'estimation budgétaire, tel qu'établie pour l'année 2018.

**18.11.3.3. Résultats de l'appel d'offres regroupé pour le renouvellement du contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et matières recyclables**

Attendu que par sa résolution N° 18.10.3.3., la Municipalité de L'Isle-Verte acceptait que la Municipalité de Saint-Modeste gère l'appel d'offres regroupant les municipalités de Saint-Modeste, Saint-Épiphane, Saint-Arsène et L'Isle-Verte relativement à la collecte et au transport des ordures ménagères et matières recyclables;

Attendu qu'aux fins de détermination du plus bas soumissionnaire, il est convenu que le prix de référence sera le montant inscrit à l'item « GRAND TOTAL (Prix de la soumission) », lequel est constitué de l'addition des montants des contrats des 4 municipalités parties à l'appel d'offres pour une période débutant le mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années supplémentaires (soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022);

Attendu que les résultats de l'ouverture de l'appel d'offres en date du 31 octobre 2018 sont regroupés dans le tableau qui suit :

Nom du soumissionnaire	Grand total pour les 4 municipalités (taxes incluses)
Bouffard Sanitaire inc.	741 186,69 \$
Exploitation JAFFA inc.	714 272,55 \$
Services Sanitaires A. Deschênes inc.	684 227,71 \$

Attendu que suite à la vérification de la conformité des soumissions, les gestionnaires de la Municipalité de Saint-Modeste ont recommandé aux municipalités partenaires de retenir l'offre reçue du soumissionnaire Services Sanitaires A. Deschênes inc. au montant de 684 227,71 \$;

Attendu que l'appel d'offres prévoit qu'advenant l'acceptation d'une soumission par la Municipalité de Saint-Modeste, quatre (4) contrats seront adjugés, soit un par municipalité;

Attendu qu'en vertu de l'attribution au soumissionnaire retenu du contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables, ainsi que pour la collecte d'objets volumineux, il en coûterait à la Municipalité de L'Isle-Verte :

Année	Ordures	Récupérations	TPS	TVQ	Total
2019	29 900 \$	19 500 \$	2 470 \$	4 927,65 \$	56 797,65 \$
2020	30 500 \$	19 890 \$	2 519,50 \$	5 026,40 \$	57 935,90 \$
2021	31 100 \$	20 285 \$	2 569,25 \$	5 125,65 \$	59 079,90 \$
2022	31 720 \$	20 690 \$	2 620,50 \$	5 227,90 \$	60 258,40 \$
Total :	123 220 \$	80 365 \$	10 179,25 \$	20 307,60 \$	234 071,85 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Modeste octroie, pour le compte de la Municipalité de L'Isle-Verte, le contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Services Sanitaires A. Deschênes inc. au montant de 684 227,71 \$;

Que pour la Municipalité de L'Isle-Verte le coût total du contrat sera de 234 071,85 \$ toutes taxes incluses dans l'éventualité où la Municipalité se prévaudrait des années optionnelles de 2021 et 2022;

Que ce conseil mandate la mairesse, madame Ginette Caron, et le directeur général, monsieur Guy Bérubé, aux fins de réalisation de toutes formalités et signatures à découler de l'octroi du présent contrat.

#### 18.11.3.4.

#### Taxe sur l'essence - programmation de travaux

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou

indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#### 18.11.3.5.

#### Avis d'intention - parcours découverte « Les Secrets de Salix »

Considérant l'opportunité proposée par la MRC de Rivière-du-Loup à l'effet qu'une ou des municipalités locales s'approprient une offre touristique structurante basée sur la découverte du saule et ses multiples propriétés;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte, en partenariat avec les gestionnaires de la Société du Parc Côtier Kiskotuk, est d'emblée fort intéressée à prendre en charge le développement du projet de parcours découverte des Secrets de Salix;

Considérant qu'un tel projet abonde clairement dans les nouvelles orientations explorées par la Municipalité de L'Isle-Verte, dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme, celles-ci priorisant le développement culturel et touristique;

Considérant qu'il nous apparaît tout à fait réaliste d'adapter le projet initial de sorte d'en réduire les coûts de réalisation et de fonctionnement et ainsi s'assurer d'en maximiser les retombées économiques;

Considérant les possibilités d'intégrer de façon harmonieuse le projet des Secrets de Salix à d'autres initiatives locales en cours, prenant en compte l'accueil touristique à L'Isle-Verte et le développement du parc côtier Kiskotuk;

Considérant que les activités liées à ce projet permettront une diversification de l'offre de services touristique offerte par les préposés à l'accueil du parc Côtier, ne nécessitant d'emblée aucune ressource humaine additionnelle;

En conséquence, madame Sophie Sirois, propose cette résolution, laquelle est appuyée par madame Véronique Dionne.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, monsieur Stéphane Dubé s'y oppose, il est donc adopté à la majorité des membres du conseil municipal (soit 6 en faveur et 1 contre) :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son vif intérêt à souscrire à la prise en charge du projet de parcours de découverte « Les Secrets de Salix »;

Que la Municipalité confirme son engagement à assumer sa part de ressources humaines et financières, cette dernière étant établie de façon préliminaire à 25 000 \$, en complémentarité aux programmes d'aide financière qui soutiendront l'ensemble de ce projet;

Que soient pris en compte, sans s'y limiter, les représentants et collaborateurs suivants dans l'élaboration et la réalisation des différentes étapes du projet, à savoir :

- Monsieur Bernard Nieri, membre du conseil municipal de L'Isle-Verte et personne désignée à titre de représentant municipal;
- Madame Esther Blier, chargée de projet pour la Société du Parc Côtier Kiskotuk ainsi qu'agente de développement pour la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent;
- Monsieur Robert Gagnon, directeur général de la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent;
- Monsieur Yves Gagnon, président de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte.

Qu'un document s'intitulant « Avis d'intérêt pour la réalisation du parcours découverte les Secrets de Salix » et réalisé par l'ensemble des partenaires soit joint à la présente résolution en Annexe « A », pour en faire partie intégrante.

#### 18.11.3.6.

##### **Nomination d'un membre du conseil municipal au sein de la corporation du Parc Côtier Kiskotuk**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté, et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que monsieur Bernard Nieri, conseiller municipal, soit dûment autorisé à représenter le conseil municipal de L'Isle-Verte au sein de l'organisme Société du Parc Côtier Kiskotuk.

De plus, monsieur Bernard Nieri agira à titre de représentant municipal désigné dans le cheminement du dossier « Parcours de découverte - Les Secrets de Salix ».

#### 18.11.3.7.

##### **Modification de l'objet de l'aide financière dans le cadre du programme PAARRM**

Considérant que les travaux de pavage devant être réalisés à l'extrémité ouest de la rue Talbot, ne pourront être entrepris en 2018, en raison des difficultés d'approvisionnement en bitume ainsi que dû au manque de disponibilité des entreprises pouvant mener à terme ce type de travaux;

Considérant qu'il serait approprié que ces travaux soient substitués par des travaux de drainage de la rue Béland;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à ce que soit substitué aux travaux de pavage de la rue Talbot, des travaux de drainage de la rue

Béland, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le tout représentant des coûts équivalents.

**18.11.5.1.**

**Location d'une benne chauffante à bitume**

Considérant que certains travaux de réparation d'asphalte sont à être achevés;

Considérant l'impossibilité d'obtenir du bitume des fournisseurs;

Considérant qu'une entreprise « Permaroute » dispose d'équipement pouvant permettre d'installer de l'enrobée froide-tiède-chaude sur quatre saisons;

Considérant que la Municipalité juge à propos de faire l'essai de ce type d'équipement;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte tente l'essai de ce type d'équipement dit « la HOTBOX » rendant l'enrobée malléable après 15 minutes;

Qu'une commande de 10 tonnes d'asphalte froide soit également achetée (sacs d'une tonne);

Que le coût de cette location, incluant l'asphalte, soit absorbé à même le budget de voirie, pour un montant total de 6 500 \$ plus taxes.

**18.11.5.2.**

**Soumission pour la fourniture et la pose de glissière de sécurité**

Considérant qu'il s'avère prioritaire d'assurer la sécurité des usagers de la route;

Considérant que deux endroits ont été ciblés, particulièrement, pour le remplacement de glissières de sécurité, à savoir la route du Pré et le chemin de la rivière de la Fourche;

Considérant que la Municipalité, à ses prévisions budgétaires 2018, allouait un montant de 25 000 \$ afin de réaliser lesdits travaux;

Considérant qu'un appel d'offres par invitations a permis d'obtenir trois soumissionnaires aptes à effectuer ces travaux, à savoir :

- Les entreprises Rémi Charest inc. : 25 398,00 \$ (plus taxes)
- L'entreprise Ployard 2000 inc. : 21 158,00 \$ (plus taxes)
- Les Glissières Desbiens inc. : 27 940,00 \$ (plus taxes)

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme l'octroi du contrat à l'entreprise Ployard 2000 inc.;

Que les coûts liés à ces travaux soient puisés à même l'aide financière attribuée à la voirie locale.

**18.11.5.3.**

**Enseigne lumineuse en façade des bureaux administratifs**

Considérant qu'une expertise réalisée sur l'enseigne du bureau municipal démontre que les ancrages de celle-ci sont corrodés;

Considérant les coûts prohibitifs liés à des travaux de remise en état de ces ancrages, nécessitant de retirer l'enseigne et de la réinstaller;

Considérant qu'il y a lieu de revoir l'identification de l'édifice administratif et, éventuellement, d'utiliser un mode d'affichage mieux adapté;

Considérant qu'il est à propos, à court terme, de retirer cette enseigne pylône afin de sécuriser les lieux;

Considérant que la Municipalité ne dispose pas des équipements requis pour réaliser ce travail en toute sécurité, étant situé à proximité des installations d'Hydro Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confie le mandat de retirer cette enseigne à l'entreprise Gagnon Image pour le montant soumis de 995,00 \$ (plus taxes).

**18.11.6.1.**

**Contrat de service pour l'entretien de la patinoire**

Il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit confirmé le renouvellement d'une entente contractuelle entre la Municipalité de L'Isle-Verte et monsieur Loucas Dupuis établissant à 1 700 \$ le montant à être assumé par la Municipalité pour l'exécution de travaux de glaçage et d'entretien de la patinoire, et ce, pour la période de décembre 2018 à mars 2019 (ou jusqu'à ce que la température permette l'usage de la patinoire).

**18.11.6.2.**

**Demande de petite caisse pour le Marché de Noël**

Considérant que certaines activités nécessitent la disponibilité d'une petite caisse afin d'assumer certaines dépenses courantes;

Considérant qu'est demandée à la Municipalité la fourniture d'une petite caisse de 300 \$ permettant de subvenir à de menues dépenses dans le cadre de l'activité « Marché de Noël »;

Considérant que la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire sera la personne devant répondre du remboursement de cette avance;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité accorde à ce qu'une somme de 300 \$ soit consentie, à titre de petite caisse, à l'activité « Marché de Noël », et que madame Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs en soit la responsable.

**18.11.6.3.**

**Contrat de service - tours de chevaux miniatures - Marché de Noël**

Considérant que l'activité annuelle qu'est le Marché de Noël attire jeunes et moins jeunes et que d'offrir certaines activités à caractère familial est un avantage non négligeable;

Considérant qu'une entreprise sur notre territoire dispose de chevaux miniatures pouvant agrémente cette activité annuelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité accepte l'entente contractuelle proposée par monsieur Daniel Saindon et qui consiste à mettre à la disposition des enfants, des tours de chevaux miniatures, le 25 novembre 2018, de 11 h à 14 h pour un coût de 300 \$.

**18.11.9.1.**

**Demande de l'organisme « Les Chevaliers de Colomb » - assuré additionnel auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec**

Considérant la demande de l'organisme « Les Chevaliers de Colomb - Conseil Seigneur Côté » à l'effet de pouvoir souscrire, à titre d'assuré additionnel, à la police d'assurance de la Municipalité;

Considérant qu'une telle démarche s'avère d'usage courant et permet aux organismes communautaires, dûment formés, de profiter de primes avantageuses;

Considérant que seul l'organisme assume les responsabilités de ces actes et non la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité accepte que l'organisme « Les Chevaliers de Colomb » soit reconnu assuré additionnel dans le contrat d'assurance nous liant à la MMQ, et ce, conditionnellement à ce que cet organisme assume les primes inhérentes et remplisse adéquatement les exigences imposées par la Mutuelle.

**18.11.9.2.**

**Semaine nationale de l'action communautaire autonome**

Il est proposé par madame Sophie Sirois appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte souligne la Semaine de l'action communautaire autonome et reconnaisse l'importance du travail des 4 000 organismes du Québec et l'engagement de 60 000 travailleuses et travailleurs ainsi que des 425 000 bénévoles pour leur contribution fondamentale au progrès social et au mieux-être de la population québécoise. Partenaires et alliés de longue date des municipalités, ces organismes travaillent avec les différents acteurs locaux pour trouver des solutions adaptées à la réalité du milieu et des communautés. Ayant contribué depuis plus de 50 ans à la construction des protections sociales au Québec, ces organismes sont un modèle exemplaire de participation citoyenne et sont devenus incontournables dans les décisions que nous avons à prendre collectivement.

Que la Municipalité reconnaisse spécialement le travail acharné des organismes qui oeuvrent avec conviction et dévouement dans la Municipalité de L'Isle-Verte et qui aide nos concitoyens et nos concitoyennes à améliorer leurs conditions de vie.

**18.11.9.3. Contribution au concert de Noël 2018**

Faisant suite à la demande du comité organisateur de l'activité annuelle qu'est le Concert de Noël, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte alloue un montant de 100 \$ à titre de contribution à la réussite de l'édition 2018 du Concert de Noël qui aura lieu en l'église de L'Isle-Verte, le dimanche 25 novembre 2018.

**18.11.9.4. Demande de commandite du club Les Verlois**

Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit reconduite la commandite annuelle versée au club de motoneige Les Verlois au montant de 50 \$.

**18.11.9.5. Autorisation de traverser le territoire de la Municipalité à vélo en juin 2019 - Relais à Vélo Aldo Deschênes**

Considérant la demande déposée par l'organisme « Relais à Vélo Aldo Deschênes » à l'effet d'être autorisé à traverser le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte à vélo le 8 juin 2019;

Considérant que le tracé emprunté par l'organisme est exclusivement sur la route 132;

Considérant que le Ministère des Transports a juridiction sur la route 132, mais souhaite s'assurer de l'accord des municipalités avant de confirmer leur consentement à cet organisme;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte donne son accord au passage de ces cyclistes sur la route 132, pour le 8 juin 2019;

Que cette autorisation ne se veut aucunement un accord de responsabilité envers cette organisation et le déroulement de cet événement.

**18.11.9.6. Projet d'affichage aux abords de l'autoroute 20**

Considérant le projet d'affichage, le long de l'autoroute 20, dont le processus a été initié en 2017;

Considérant que les intentions et aspirations recherchées par cette initiative sont de faire découvrir nos municipalités locales envers lesquelles se sont tissées des affinités;

Considérant qu'un tel projet nécessite la volonté et l'implication financière de nos trois municipalités, sans égard à notre niveau de population ou de richesse foncière, les retombées n'y étant aucunement tributaires;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite, indéniablement, la réalisation de ce projet dont l'apport ne pourra que contribuer à une différenciation positive de notre coin de pays;

Considérant que d'associer l'art à l'image de marque de nos trois municipalités sera bénéfique, initiant l'intérêt du public voyageur à quitter l'autoroute aux fins d'aller de découvertes en découvertes;

Considérant que l'aboutissement de ce projet s'échelonnera au cours des trois prochaines années financières, établissant l'investissement de chacune de nos trois municipalités à 10 000 \$ (soit un coût annuel de 3 333 \$ chacune);

Considérant la nécessité que soit établi un engagement formel de chacune de nos municipalités, par l'entremise d'une entente confirmant notre implication financière pour les trois prochains exercices financiers;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande aux municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs une confirmation de leur engagement financier, tel que demandé (3 333 \$ par année à compter de 2019, et ce, pour les trois prochaines années financières);

Que chacune des municipalités partenaires (Saint-Paul-de-la-Croix, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et L'Isle-Verte) s'engage à signer un protocole d'entente confirmant cet engagement pour les trois prochaines années.

#### **18.11.9.7.**

##### **Mandat pour prise de possession de terrain**

Considérant que le 2 juillet 2017 le terrain résidentiel portant la désignation cadastrale 6 100 857 a fait l'objet d'une vente, de la part de la Municipalité;

Considérant que les conditions exprimées dans l'acte de vente n'ont pas été totalement respectées par les acquéreurs;

Considérant qu'un avis a été dûment signifié aux propriétaires, le 30 octobre 2018, faisant état d'un bris d'engagement;

Considérant qu'advenant une fin de non-recevoir de la part des personnes visées, le dossier devra être soumis aux procureurs de la Municipalité qui se chargera de faire exécuter les obligations contractuelles, et ce, par la délivrance d'une mise en demeure prenant effet le 19 novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte mandate M<sup>e</sup> Rino Soucy aux fins d'assurer la production et délivrance d'une mise en demeure à l'égard du dossier, ci-haut mentionné;

Que la mairesse, madame Ginette Caron, ainsi que le directeur général, monsieur Guy Bérubé, soient autorisés à signer les documents légaux liés à la conclusion de cette transaction.

**18.11.9.8. Renouvellement de contrat de déneigement - route Bérubé**

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit renouvelé, auprès de l'entreprise Hugues Guérette inc., le contrat d'entretien hivernal 2018-2019 de la route Bérubé. Le coût de ce contrat est maintenu à 1 950 \$ (plus taxes).

**18.11.11. Levée de la séance**

À 20 h 30, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

---

MAIRESSE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER